

fin. 34; encouragement à cette oeuvre, 34; dizaines, 128.

*Quarante-Heures.*—Privilèges accordés par la Propagande, 49; exposition le jour seulement, 49; heure de la messe, 51; messes à l'autel du Saint-Sacrement, 51; exposition et déposition, 52; règlement de Mgr Bourget en vigueur dans le diocèse; rites concernant l'exposition, 405; cérémonies particulières à la messe et aux vêpres, 406; procession, 410; offices du soir, 413.

*Quarte funéraire.*—Son abolition dans le diocèse, 61; substitution du *jus cathedraticum*, 61.

*Quêtes ordonnées.*—Envoi à l'évêché, 63; en faveur de l'Hôpital Notre-Dame, 91; en faveur des orphelins, 128; en faveur de la Propagation de la Foi, 34, 128; liste des quêtes, 129, 229; en faveur du denier de Saint-Pierre, 398.

*Quêtes pour des oeuvres étrangères au diocèse*, 274.

*Rapports de paroisses.*—Leur but, 64, 429.

*Reliques.*—Leur exposition, 118; indulgences pour l'exposition, 118; messe des reliques, 118; cérémonial de l'exposition, 119; culte des reliques à Rome, 120; distribution de reliques, 225.

*Retraite pastorale.*—De 1905, 91; obligation d'y assister, 94; sa nécessité, 95; retraite de 1906, 206; de 1907, 273; de 1908, 483.

*Rituel.*—Additions à l'Appendice: pour la fête de la Sainte-